

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2026-2027

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/09/2026

Réuni le : 22/09/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rapport annuel : sur proposition du chef d'établissement, le CA adopte le rapport annuel relatif au fonctionnement pédagogique du collège Icare à Goncelin pour 2025-2026

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue

Prénom : Bruno

Signé le : 23/09/2026 11:06:02

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/09/2026
Réuni le : 22/09/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SESSAD de l'Aulp du Seuil : le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention de coopération pour accompagnement d'un élève du collège par le SESSAD de l'Aulp du Seuil de Tencin pour 2026-2027

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 23/09/2026 11:06:19

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/09/2026
Réuni le : 22/09/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SESSAD Orion : le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention de coopération pour accompagnement d'un élève du collège par le SESSAD Orion de Seyssinet-Pariset pour 2026-2027

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 23/09/2026 11:06:38

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/09/2026
Réuni le : 22/09/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SESSAD APF : le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention de coopération pour accompagnement d'un élève du collège par le SESSAD APF France Handicap de Saint-Martin-d'Hères pour 2026-2027

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 23/09/2026 11:06:57

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 29/06/2026

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/09/2026
Réuni le : 22/09/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du CA du 29/06/2026

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PV du CA : le conseil d'administration adopte le PV du CA du 29/06/2026

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 23/09/2026 11:07:16

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Barème d'attribution des fonds sociaux

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/09/2026
Réuni le : 22/09/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le barème d'attribution des fonds sociaux

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fonds sociaux : : le chef d'établissement demande aux membres du CA d'adopter les nouvelles modalités d'attribution des fonds sociaux selon les critères définis dans le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 23/09/2026 11:07:35

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2026-2027

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/09/2026

Réuni le : 22/09/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs 2026 – mise à jour : le chef d'établissement demande aux membres du CA l'autorisation d'appliquer les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement à partir du 1er septembre 2026 (suppression du tarif des carnets de correspondance et introduction de celui des passeports)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue

Prénom : Bruno

Signé le : 23/09/2026 11:07:53

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8-1

Annule et remplace l'acte n° 8 - 2026-2027

Année scolaire : 2026-2027

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/09/2026

Réuni le : 22/09/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Entreprendre pour apprendre : le chef d'établissement demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention de mise en place et d'animation d'une Mini-Entreprise avec l'association « Entreprendre pour apprendre » Auvergne Rhône-Alpes pour 400 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue

Prénom : Bruno

Signé le : 24/09/2026 10:09:00

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/09/2026
Réuni le : 22/09/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Trialp : le chef d'établissement demande l'autorisation au CA de signer le contrat de prestation pour la collecte et le traitement des huiles alimentaires usagées à titre gratuit pour une année avec tacite reconduction.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 23/09/2026 11:08:30

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/09/2026
Réuni le : 22/09/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention piscine intercommunale de Pontcharra : le chef d'établissement demande l'autorisation au CA de la convention DSMT-26-387 de mise à disposition à titre gracieux de la piscine intercommunale de Pontcharra pour l'année scolaire 2026-2027.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 23/09/2026 11:08:49

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/09/2026
Réuni le : 22/09/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Convention Isère Collégiens : le chef d'établissement demande l'autorisation au CA de signer la convention avec le Département de l'Isère portant sur le dispositif Isère Collégiens 2026-2027 allouant une subvention totale de 8 865 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 23/09/2026 11:09:08